

NATIONS UNIES

# Assemblée générale

QUARANTE-NEUVIEME SESSION

*Documents officiels*

TROISIEME COMMISSION  
53e séance  
tenue le  
lundi 5 décembre 1994  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 53e SEANCE

Président : M. CISSE (Sénégal)

SOMMAIRE

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : PROMOTION DE LA FEMME (suite)

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME (suite)

a) APPLICATION DES INSTRUMENTS RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.3/49/SR.53  
26 avril 1995  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

94-82636 (F)

/..

La séance est ouverte à 10 h 40.

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : PROMOTION DE LA FEMME (suite) (A/49/38, A/49/176, A/49/204-E/1994/90, A/49/205-E/1994/91, A/49/217-E/1994/103, A/49/287-S/1994/894 et Corr.1, A/49/308, A/49/314 et Corr.1, A/49/327 et Corr.1, A/49/349, A/49/354, A/49/365-E/1994/119, A/49/378, A/49/381, A/49/462 et Corr.1, A/49/506, A/49/532 et A/49/587 et Corr.1; A/C.3/49/13 et A/C.3/49/26)

1. Mme DEWAR (Afrique du Sud) remercie la Secrétaire générale de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes du message spécial de solidarité qu'elle a adressé aux femmes sud-africaines à la suite des élections d'avril 1994. Les femmes ont joué un rôle majeur pendant toute la période qui a conduit aux premières élections démocratiques organisées dans son pays, surtout par l'intermédiaire du Comité exécutif de transition. Leur incorporation officielle au processus politique a constitué une première étape vers l'intégration des femmes dans la vie politique, sociale, économique et culturelle de la nation. Néanmoins, il reste à accomplir la phase la plus difficile et la plus risquée de la transition vers une société démocratique et sans discrimination raciale, et l'Afrique du Sud espère pouvoir compter sur le soutien continu de l'ONU et de la communauté internationale dans ses efforts pour garantir que les droits fondamentaux ou sociaux ne seront déniés à aucune personne pour des raisons de sexe, de race, de religion ou d'appartenance ethnique.

2. La position du nouveau gouvernement sur la démarginalisation des femmes se fonde sur une adhésion de longue date au principe de la non-discrimination. Pendant la période de véritable renaissance qui a suivi les élections, l'Afrique du Sud s'est trouvée dans une situation exceptionnelle qui lui a permis d'amorcer des changements profitables à l'ensemble des femmes sud-africaines. Son programme de reconstruction et de développement tient compte de la nécessité d'une action privilégiant les femmes afin d'accélérer et d'assurer leur émancipation politique, sociale, culturelle et économique. L'Afrique du Sud est déterminée à devenir membre à part entière de la famille des nations et à faire des questions relatives aux droits de l'homme et de celles touchant à l'inégalité des sexes les thèmes centraux de sa politique étrangère et nationale.

3. L'Afrique du Sud s'est réjouie d'avoir la possibilité de participer à la cinquième Conférence africaine sur les femmes, et elle participe activement aux préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Sur la base d'une large consultation, son comité préparatoire national pour cette conférence a élaboré un document sur la condition de la femme en Afrique du Sud et Mme Dewar remercie la Secrétaire générale de la Conférence des directives utiles qu'elle a fournies à ce comité lors de sa récente visite dans le pays. L'Afrique du Sud appuie pleinement toutes les initiatives de l'Organisation des Nations Unies ainsi que ses mécanismes visant à éliminer la discrimination et la violence à l'égard des femmes.

4. Mme ARAD (Israël) fait remarquer que la contribution économique des femmes est l'un des thèmes les plus importants qui seront abordés à Beijing au cours de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. En fait, son importance est telle qu'elle a instamment prié la Commission de recommander à l'Assemblée générale d'encourager la tenue de conférences sur le rôle économique des femmes

/...

dans les diverses régions, à l'instar de ce qui a été fait à Marrakech, en mai 1994, pour le Sommet des femmes méditerranéennes et européennes. La déclaration adoptée au cours de ce sommet engage les participants à promouvoir des programmes éducatifs pour la paix, programmes qui accordent une large place à l'esprit de tolérance et de solidarité entre les femmes, aux notions d'humanité et de justice ainsi qu'à la lutte contre la discrimination, l'intolérance, l'extrémisme et la violence qui menacent les femmes ou limitent leurs droits et leurs possibilités de réussir dans la vie active. Elle souligne également la nécessité de faciliter les contacts entre les femmes qui travaillent dans les organes législatifs, les médias, les entreprises et les organisations non gouvernementales.

5. La Conférence internationale sur la population et le développement a permis à tous ceux qui ne s'intéressaient que du bout des lèvres à l'émancipation des femmes de comprendre qu'ils risquaient la faillite totale des plans de développement et des programmes démographiques nationaux ou internationaux s'ils n'encourageaient pas l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi des femmes. Il est indispensable de saisir l'occasion fournie par cette prise de conscience pour inverser la situation de pauvreté, de chômage, de discrimination en matière de salaires et de sécurité sociale à laquelle se heurtent la majorité des femmes.

6. En préparant la Conférence de Beijing, il convient d'accorder une attention toute particulière au rôle essentiel que jouent les organisations non gouvernementales dans la promotion de la femme. C'est pourquoi Israël a organisé une conférence préparatoire extraordinaire réunissant les représentants d'organisations non gouvernementales juives de 26 pays. La déclaration adoptée à cette conférence souligne que, pour la première fois, des femmes avaient contribué directement à instaurer un climat propice à l'établissement de la paix au Moyen-Orient et demande instamment que les femmes participent aux négociations de paix à tous les niveaux. Elle condamne la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes et requiert des gouvernements qu'ils appliquent et financent des programmes pour la combattre. Elle recommande que les hommes et les femmes collaborent en vue d'éliminer toutes les formes de discrimination et de garantir aux femmes une participation égalitaire aux prises de décisions à tous les niveaux; elle prie les gouvernements de combattre la féminisation de la pauvreté et de faciliter l'accès des femmes au marché du travail à des conditions égales et elle exige l'adoption de politiques préférentielles de recrutement pour les femmes qui désirent trouver un emploi dans le secteur public ou privé. La déclaration souligne l'importance de la famille en tant qu'unité de base de la société, demande l'élimination de toutes les formes d'inégalités au sein de la famille et dans l'administration de la justice, et affirme que la famille a droit à l'appui et la protection des pouvoirs publics. Elle exhorte les Etats à prendre toutes les mesures voulues pour que les femmes aient universellement accès aux services et soins médicaux, y compris ceux en rapport avec la planification de la famille et avec l'hygiène sexuelle. Elle souligne que l'éducation et la formation sont essentielles à l'obtention de l'égalité des sexes et de l'indépendance économique des femmes et propose que 20 % au moins des membres des délégations à la Conférence de Beijing soient constitués par des jeunes femmes. En dernier lieu, la déclaration rend hommage aux organisations non gouvernementales pour l'influence qu'elles ont eue

/...

sur la législation relative aux femmes et souhaite vivement qu'elles participent à l'application et au suivi de la Plate-forme d'action de la Conférence.

7. La paix reste la grande vocation de l'Organisation des Nations Unies. Pour les femmes, elle est synonyme de vie - celle de leurs enfants et des enfants de leurs enfants - et gage de leur future égalité et de leur plein épanouissement.

8. Mme AL-HAMAMI (Yémen) estime que le développement socio-économique est un thème qui doit rester à l'ordre du jour de la communauté internationale si l'on veut résoudre les problèmes de cet ordre, particulièrement dans les pays en développement, faute de quoi on ne pourra arriver à éliminer les iniquités sociales ni à assurer le plein respect des droits de l'homme. A cet égard, la communauté internationale devrait tirer parti de l'élan imprimé par le nouvel ordre international pour oeuvrer à la promotion de la femme. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes vient donc à son heure. Le Yémen a participé aux préparatifs de la Conférence en y assignant ses divers organes officiels et non gouvernementaux qui s'occupent des questions féminines. La Conférence devra s'intéresser particulièrement aux droits des femmes rurales, dont le double rôle économique et familial accroît la vulnérabilité. Le Gouvernement yéménite s'efforce d'intégrer plus pleinement les femmes au processus de développement, auquel les femmes rurales ont contribué pour beaucoup, surtout en raison de la migration d'un grand nombre d'hommes.

9. Aux termes de la Constitution yéménite, les femmes ont les mêmes droits et obligations que les hommes. Cependant, malgré les efforts et les mesures prises pour améliorer leur statut social et leur productivité, la tradition veut qu'elles restent à l'écart des affaires politiques et qu'elles ne jouent qu'un rôle marginal dans l'économie. On s'est évertué aussi à améliorer la santé, l'éducation et l'emploi des femmes. Toujours en raison de la tradition, le taux d'analphabétisme reste élevé et la scolarisation est faible parmi les femmes, tout comme leur taux de participation à la population active. La pauvreté, l'analphabétisme et le sous-développement sont des obstacles majeurs à la promotion de la femme dans de nombreux pays, y compris le Yémen. La communauté internationale devrait accroître son appui aux programmes éducatifs, culturels, sanitaires et démographiques dans les pays en développement, ce qui ne manquerait pas d'avoir des conséquences positives pour les femmes.

10. La délégation yéménite est également d'avis que l'éducation constitue la seule arme contre le sous-développement et qu'elle est d'une importance vitale pour la promotion de la femme. L'élimination de la discrimination à l'égard des femmes signifie aussi qu'elles doivent bénéficier des mêmes possibilités d'emploi. A cet égard, il importe de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer la situation de la femme au Secrétariat.

11. Mme Al-Hamami est raisonnablement certaine que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes accordera la même importance à toutes les questions concernant les femmes et qu'elle abordera les problèmes de la pauvreté et de l'analphabétisme, qui constituent pour elles de sérieux obstacles à la jouissance de leurs droits fondamentaux. En conclusion, même si chaque pays a des priorités différentes, elle est convaincue qu'ils sont unanimes à admettre qu'il faut éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Elle demande donc que les pays et la communauté internationale fassent un effort

/...

concerté pour protéger les femmes contre la persécution, la torture et la violence.

12. Mme VALLE CAMINO (Cuba) renouvelle l'appui de son pays à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, dont les trois objectifs fondamentaux - égalité, développement et paix - sont d'une grande importance pour les pays en développement. La Conférence donnera aux Etats Membres la possibilité de réaffirmer qu'ils sont résolus à faire de la promotion de la femme une priorité internationale. En se référant aux Stratégies prospectives d'action de Nairobi, la Conférence devrait établir un bilan des succès et des échecs enregistrés à ce jour dans la transformation du rôle des femmes. Les documents élaborés par les conférences préparatoires régionales contribueront pour beaucoup à assurer le succès de la Conférence, de même que les rapports nationaux, les travaux des comités nationaux et les contributions remarquables des organisations non gouvernementales.

13. La communauté internationale commence à reconnaître l'importance des femmes, comme le prouve l'attention accordée aux problèmes les concernant lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le rôle de la femme occupera aussi une place de premier plan au prochain Sommet mondial pour le développement social, car l'emploi, la pauvreté et la désintégration sociale sont des problèmes qui affectent les femmes et qu'on ne peut résoudre sans tenir compte de leurs besoins.

14. Le Gouvernement cubain accorde une importance particulière au travail réalisé par la Commission de la condition de la femme en préparation de la Conférence mondiale et il encourage toutes les délégations à participer activement à la prochaine session de la Commission, qui sera décisive pour l'élaboration du projet de Plate-forme d'action. Parmi les thèmes prévus pour ce projet de Plate-forme, l'élimination de la pauvreté, la participation égalitaire des femmes à la prise des décisions, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la promotion et la protection des droits fondamentaux de la femme intéressent tout particulièrement les pays en développement.

15. Le Gouvernement cubain prie instamment tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait de ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ou d'y adhérer. Il souligne que la violence à l'égard des femmes constitue une grave violation des droits individuels et empêche l'intégration des femmes au processus de développement. Par violence, il faut entendre non seulement la violence au foyer mais aussi le racisme, la discrimination raciale et les politiques coercitives unilatérales qui dénie aux femmes leurs droits à la vie, à la procréation, au développement et à la pleine réalisation de leur potentiel. En conséquence, Cuba se réjouit qu'un Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes ait été chargé de formuler des recommandations spécifiques dans ces domaines.

16. Mme Valle Camino regrette le manque de transparence dans les mesures prises jusqu'à présent en ce qui concerne le projet de fusion de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

/...

Il convient de rappeler que ce sont les Etats Membres qui donnent mandat aux divers organes de l'ONU.

17. Mme WONG (Australie) dit qu'en fixant comme objectifs prioritaires la pleine et égale participation des femmes aux activités de la société, l'élimination de toutes les formes de discrimination sexuelle et la démarginalisation des femmes, la Conférence internationale sur la population et le développement a posé les fondations de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Elle se félicite également des conclusions de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et de la nomination d'un Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes. Elle espère voir se renforcer la coopération entre la Commission de la condition de la femme, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et d'autres organes de protection des droits de l'homme. Cependant, sa délégation est préoccupée par les problèmes qui risquent d'empêcher le Comité précité de s'acquitter de son mandat. Son volume de travail augmentera probablement à la suite des conférences de Vienne et de Beijing. Pour qu'on le considère sérieusement comme un organe de protection des droits de l'homme créé par traité, il faut qu'il dispose du temps et des ressources nécessaires pour tenir ses réunions.

18. L'Australie a pris une part active à la réunion régionale organisée à Jakarta en préparation de la Conférence mondiale et a été le principal pays donateur de la région à verser une contribution aux pays insulaires du Pacifique pour les aider à élaborer leur propre plate-forme d'action pour la Conférence. Bien que le plan d'action pour la région de l'Asie et du Pacifique ait plusieurs sujets de préoccupation identiques à ceux d'autres régions, la démarginalisation des femmes autochtones constitue un objectif stratégique propre à sa région. Le plan présente un cadre dans les limites duquel chaque pays doit fixer ses priorités nationales, et son gouvernement a déjà commencé à le faire. Tout en reconnaissant qu'il importe d'élaborer une Plate-forme d'action concise pour la Conférence mondiale, elle espère que ses principaux objectifs refléteront les meilleurs exemples recensés aux échelons régional et national et par les groupes d'experts, étant donné que cette plate-forme guidera les activités sur une période allant bien au-delà de l'an 2000 dans le cadre de l'application des Stratégies de Nairobi.

19. La Commission de la condition de la femme a demandé aux organes et aux institutions spécialisées des Nations Unies ainsi qu'à d'autres organisations intergouvernementales de dégager des ressources suffisantes pour financer les activités prioritaires mondiales qui seront précisées dans la Plate-forme d'action. Mme Wong espère que les Etats Membres utiliseront le cadre d'action convenu pour la promotion de la femme, tel que la Plate-forme l'aura défini, pour déterminer des objectifs précis correspondant aux besoins des femmes dans leurs pays respectifs et pour les réaliser d'ici à l'an 2000. Elle encourage les gouvernements à identifier ces objectifs lors de la Conférence.

20. Mme MEGURO (Japon) dit que les avantages dont les femmes peuvent se prévaloir sont actuellement sans commune mesure avec leur contribution croissante à la vie économique et sociale de leur pays. En outre, bien que l'inégalité entre les sexes soit devenue moins manifeste dans nombre de secteurs de la société, d'autres problèmes importants ont fait leur apparition dans le monde entier. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes représentera

/...

l'aboutissement des efforts de la communauté internationale pour esquisser les grandes lignes d'un futur partenariat associant femmes et hommes dans des conditions d'égalité.

21. Malgré les progrès accomplis dans l'égalité de droit des femmes au Japon, il y subsiste encore des opinions stéréotypées et des préjugés concernant les femmes. Il est essentiel que la communauté internationale poursuive ses efforts en vue de résoudre ces problèmes et qu'elle crée un environnement dans lequel hommes et femmes se partagent les responsabilités dans tous les domaines d'activité. Le Japon a pris des mesures visant à renforcer les mécanismes nationaux ayant pour objet de promouvoir l'égalité des sexes.

22. Insistant sur l'importance des droits fondamentaux de la femme, Mme Meguro engage les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à l'utiliser comme cadre juridique au niveau national. La question des droits fondamentaux de la femme devrait également être incorporée aux activités générales du système des Nations Unies; la coordination et la coopération entre les organes des Nations Unies sont essentielles à cet égard.

23. Comme la promotion de la femme a d'importantes incidences sur la stabilité sociale, le Japon continuera à appuyer les politiques et les projets relatifs à la participation des femmes au développement. Il se félicite des efforts remarquables d'UNIFEM pour démarginaliser les femmes, en particulier dans les pays en développement, et du rôle qu'il joue dans les préparatifs de la Conférence de Beijing. Le Japon apprécie aussi à leur juste valeur les activités de l'INSTRAW dans les domaines de la recherche et de la formation et considère comme essentiel de recueillir des statistiques ventilées par sexe pour évaluer les conditions dans lesquelles vivent les femmes et élaborer des stratégies appropriées de démarginalisation.

24. Mme Meguro note avec préoccupation que le pourcentage de femmes occupant des postes soumis au principe de la répartition géographique au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies n'a que marginalement augmenté et elle demande instamment qu'on fasse de nouveaux efforts pour recruter plus de femmes qualifiées et atteindre ainsi les objectifs fixés par le Secrétaire général. L'action du Japon dans ce domaine a eu pour effet d'accroître la proportion de Japonaises par rapport aux Japonais occupant de tels postes.

25. Au Japon, les organisations non gouvernementales, ardents défenseurs des droits de la femme, ont permis de tenir compte de l'opinion des femmes dans la formulation des politiques. Elle espère que ces organisations et son gouvernement coopéreront davantage encore pour réaliser les objectifs stratégiques définis pendant les préparatifs de la Conférence de Beijing.

26. Mme DE WET (Namibie) sait gré à UNIFEM des divers projets de promotion de la femme qu'il a réalisés en Namibie et note que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes sera la première conférence internationale consacrée aux femmes à laquelle la Namibie participera en tant qu'Etat indépendant. On peut porter la part active prise par des Namibiennes aux préparatifs de la Conférence au crédit du Gouvernement et de sa politique de réconciliation nationale et d'action privilégiant les groupes défavorisés et fondée sur l'équilibre entre

/...

les sexes. Le comité préparatoire namibien comprend des hommes et des femmes largement représentatifs de la nation tout entière. Un coordonnateur national assure la liaison entre le président du comité et les cinq sous-comités chargés de l'application, aux hommes comme aux femmes, des décisions du comité préparatoire. Un magazine, Taatu, a été lancé avec l'assistance financière de la Fondation Ford. Le titre, signifiant "elles pilent", évoque le rôle des femmes en tant que productrice de biens alimentaires de consommation, de travailleuses non rémunérées et de dispensatrices de soins, et symbolise également les efforts qu'elles font pour mettre à bas les obstacles à leur avancement. Le magazine a pour objet d'informer et de mobiliser les Namubiens en prévision de la Conférence de Beijing et au-delà.

27. Les réunions qui se tiennent actuellement dans toute la Namibie permettent aux femmes, y compris celles qui vivent dans les zones rurales les plus reculées, de participer aux préparatifs de la Conférence. Les femmes rurales, qui représentent la majorité des femmes dans le monde, ont des problèmes spécifiques. Mme De Wet se félicite que la cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes ait adopté sa plate-forme d'action, qu'elle considère comme un véritable jalon dans la promotion des femmes africaines et qui viendra renforcer la Plate-forme d'action de la Conférence mondiale elle-même. Durant les consultations qui auront lieu en préparation de la trente-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, la Namibie veillera à ce qu'on tienne dûment compte de la situation des femmes qui ne peuvent échapper à la pauvreté, l'analphabétisme et la maladie. Sa délégation est également préoccupée par la situation des petites filles, question qu'il faudrait étudier d'urgence.

28. Mme PIERCE [Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)] dit que la Conférence internationale sur la population et le développement a permis de souligner le rôle central de la femme. La démarginalisation de la femme est en soi un objectif important; en fait, le Programme d'action du Caire a consacré un chapitre entier à cette question. De même, un développement durable n'est réalisable que si les femmes participent pleinement, et sur un pied d'égalité, à tous les aspects du développement. Les responsabilités concernant la famille et le ménage doivent être assumées à part égale par l'homme et par la femme.

29. Une des principales activités du FNUAP est de veiller à ce qu'on intègre les sections pertinentes du Programme d'action du Caire à la Plate-forme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, en particulier en ce qui concerne les objectifs quantitatifs tels que la réduction de la mortalité maternelle et infantile et l'accès universel à l'éducation, et à des soins de santé génésique ainsi qu'à des services de planification familiale de qualité. Le Fonds apporte son soutien à la réalisation de programmes d'éducation démographique mettant l'accent sur la nécessité de faire preuve de tact et d'abolir les stéréotypes fondés sur le sexe dans le cadre général du respect des traditions et des objectifs de chaque pays.

30. S'agissant des activités de sensibilisation, le Fonds mettra en relief la démarginalisation des femmes dans son rapport de 1995 sur la population dans le monde, et il continuera d'appuyer les travaux de recherche de la Division de statistique concernant les femmes.



31. Le Fonds a participé activement, au niveau des pays, aux préparatifs de la Conférence de Beijing, finançant des réunions et des activités de publicité relatives à cette conférence. Tous les bureaux extérieurs du FNUAP ont reçu pour instructions de collaborer étroitement avec les comités préparatoires nationaux, avec les groupements féminins et avec les organisations non gouvernementales. Le Fonds a été également représenté à toutes les réunions préparatoires régionales et a aidé les organisations non gouvernementales, en particulier celles qui s'occupent des femmes, à participer aux travaux préparatoires.

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME (suite)

a) APPLICATION DES INSTRUMENTS RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME (suite)  
(A/C.3/49/L.28\*)

Projet de résolution A/C.3/49/L.28\*

32. Mme MORGAN SOTOMAYOR (Mexique), présentant le projet de résolution, dit que le Guatemala s'est joint aux auteurs.

La séance est levée à 12 h 20.